



Réponse de Monsieur le ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°2450 du 13 juin 2025 de l'honorable Député André Bauler

1. Quels sont les facteurs d'attraction principaux qui ont sensiblement conduit au développement continu de notre industrie financière depuis l'an 2000 ? Existe-t-il une analyse spécifique à ce sujet, laquelle met en évidence l'impact de certaines décisions sur la croissance du secteur financier ?

L'industrie financière luxembourgeoise se distingue par son expertise en matière de services transfrontaliers, sa capacité à permettre aux acteurs du secteur de diffuser leurs produits à l'échelle internationale et comme étant une porte d'entrée au marché européen pour les acteurs financiers des pays tiers.

Un exemple emblématique est celui de l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement, qui se classe au deuxième rang mondial après les États-Unis. La transposition rapide de la première directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) dès 1988 a donné un avantage du premier entrant au Luxembourg. Très rapidement les principaux promoteurs de fonds internationaux ont lancé des OPCVM au Luxembourg afin de cibler les investisseurs européens. A partir du début des années 2000, la reconnaissance des produits OPCVM luxembourgeois s'est progressivement étendue au-delà de l'Union européenne, notamment auprès d'investisseurs en Asie et en Amérique Latine, ce qui a incité de nouveaux acteurs à s'implanter au Luxembourg. Cet effet boule de neige a permis de renforcer l'écosystème de la place financière en développant les services et l'expertise dont ces acteurs avaient besoin : audit, administration de fonds, banques dépositaires, avocats, fiscalistes.

Aujourd'hui, les fonds domiciliés au Luxembourg sont distribués dans plus de 80 pays. Par ailleurs, le pays représente aujourd'hui près des deux tiers du marché européen des fonds alternatifs. En tout le secteur des fonds représente des actifs sous gestion de plus de 7.300 milliards d'euros.

Depuis le début des années 2000, la place financière du Luxembourg s'est diversifiée et a développé son expertise dans de nombreux segments de la chaîne de valeur de la finance mondiale. Gestion d'actifs, assurance, banque d'entreprise, gestion de patrimoine ou encore marchés de capitaux : le Luxembourg joue un rôle de porte d'entrée vers le marché européen tout en connectant l'Europe aux capitaux internationaux.

Le Luxembourg se distingue également par son environnement multilingue, qui facilite l'accueil d'opérateurs du monde entier et le service d'une clientèle internationale étendue. Le climat économique, juridique et politique stable de même que des finances publiques soutenables permettent au Luxembourg de conserver une notation triple A.

Le cadre légal et réglementaire du secteur financier luxembourgeois garantit une sécurité juridique élevée et une pleine conformité avec les standards européens et internationaux. L'innovation réglementaire a également contribué de manière significative au développement de nouvelles activités et produits.

Quelques exemples clés depuis le début du millénaire sont :

- la loi de 2004 sur la titrisation qui a mis en place au Luxembourg un cadre juridique spécifique pour la titrisation de risques au sens large ;
- la loi sur les sociétés d'investissement en capital à risque de 2004 ;



- la loi sur les fonds d'investissement spécialisés de 2007 ;
- l'introduction lors de la transposition de la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en 2013 d'une nouvelle forme de société: la société en commandite spéciale marque la volonté de proposer une alternative sérieuse aux véhicules d'investissement anglo-saxons, d'autre part
- la loi de 2016 introduisant les fonds d'investissement alternatifs réservés (FIAR) destinés aux investisseurs qualifiés qui offre des opportunités d'investissement dans des actifs non traditionnels tels que le *private equity* ou l'immobilier.

Plus récemment, l'implémentation du règlement sur les fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) 2 a permis de renforcer l'attractivité de la place pour ces produits conçus pour financer des projets à long terme dans divers secteurs tels que les infrastructures, l'immobilier, et les entreprises non cotées.

Le segment des ETF est actuellement en pleine croissance. Afin de s'assurer que le Luxembourg offre un cadre compétitif au développement de ces produits, le gouvernement a décidé d'exonérer ces fonds de la taxe d'abonnement.

La place financière luxembourgeoise n'a cessé d'évoluer depuis sa création, en s'adaptant constamment aux transformations économiques et technologiques. A commencer par les premières émissions d'euro-obligations dans les années 1960. Dès le début des années 2000, elle s'est engagée dans la finance durable. En 2006, l'agence de labélisation LuxFLAG a été créée avec le soutien des ministères des finances et de l'environnement avec l'année 2007 marquant une étape importante avec la cotation de la première obligation verte émise par la Banque européenne d'investissement.

En 2016, la Bourse de Luxembourg a lancé le *Luxembourg Green Exchange* (LGX), première plateforme mondiale exclusivement dédiée aux produits financiers durables. Avec plus de 3 700 instruments cotés pour une valeur totale de 1 000 milliards d'euros, le Luxembourg s'impose aujourd'hui comme un leader mondial de la finance verte.

L'Etat s'est efforcé de soutenir le développement de ce secteur, notamment avec la création de la LSFI (Luxembourg Sustainable Finance Initiative) en 2020 ou la mise en place de l'ICFA (International Climate Finance Accelerator) ou l'exemption de taxe d'abonnement des fonds microfinance dès 2010.

En parallèle, la place mise résolument sur l'innovation à travers le développement de produits financiers dans le domaine de la Fintech. Grâce à un cadre réglementaire favorable, le Luxembourg attire des entreprises pionnières dans les secteurs du paiement, de la blockchain et de la finance digitale — des domaines essentiels à l'avenir de l'écosystème financier.

Il est notamment renvoyé à l'étude de Luxembourg for Finance « the State of the Financial Sector in Luxembourg ».

2. Dans quelle mesure l'État a-t-il contribué au développement infrastructurel de l'industrie financière ? Autrement dit, quels ont été les projets majeurs ayant permis d'encadrer au mieux cette industrie afin de moderniser régulièrement son environnement digital ?

Le Luxembourg a pris une longueur d'avance en investissant depuis plusieurs années dans des infrastructures dédiées à la transformation digitale, telles que l'accès à l'internet haut débit et la mise en place de centres de données performants.



Lancée en avril 2025, la Luxembourg AI Factory (L-AIF) est l'une des premières sélectionnées par le programme Europe numérique. Elle joue un rôle clé dans la stratégie numérique du pays en fournissant une infrastructure de calcul pour l'intelligence artificielle (IA) et en renforçant la collaboration entre chercheurs, institutions publiques et secteur privé pour développer une IA responsable. C'est dans ce cadre que le pays accueillera MeluXina-AI, un supercalculateur de nouvelle génération spécialement conçu pour l'IA, avec une disponibilité prévue à la mi-2026. A noter également que la finance est l'une des quatre verticales de la L-AIF.

Depuis la création en 2017 de la Luxembourg House of Financial Technology (LHoFT), fruit d'une initiative public-privé, un véritable écosystème fintech a vu le jour au Luxembourg. La LHoFT pilote aujourd'hui un projet ambitieux visant à développer des solutions technologiques mutualisées pour la place financière, renforçant ainsi l'efficacité opérationnelle, les processus de conformité et l'expérience client dans tout le secteur des services financiers, notamment en matière d'échanges de données et de documents. Dans le cadre de la stratégie nationale IA, la LHoFT a également lancé un « AI Experience Center », une initiative pionnière visant à démontrer et à accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle dans le secteur financier. Actuellement en cours de développement, cette initiative entend soutenir le développement de solutions d'IA sécurisées, évolutives et à fort impact, favoriser l'émergence des technologies financières de nouvelle génération et renforcer la capacité du Luxembourg sur les marchés financiers internationaux.

L'Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT) de l'Université du Luxembourg a lancé en 2022 sa plateforme Finnovation Hub, une initiative soutenue par le ministère des Finances. Le Finnovation Hub collabore avec les chercheurs du SnT afin de développer des technologies qui aident les acteurs du secteur financier à relever les défis de la transformation numérique.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) joue également un rôle clé. Premier régulateur européen à adopter une position claire sur les crypto-actifs dès 2014, la CSSF a également récemment publié, en collaboration avec la Banque Centrale du Luxembourg, une seconde revue thématique sur l'usage de IA dans le secteur financier. Elle a par ailleurs conclu un partenariat stratégique avec Clarence, le cloud souverain luxembourgeois déconnecté, afin de tirer parti des technologies de pointe et de les appliquer à ses données sensibles, tout en garantissant la confidentialité, le contrôle total et une souveraineté complète.

Par ailleurs, le Luxembourg s'est doté, depuis 2019, d'un cadre légal et réglementaire parmi les plus avancés en Europe pour les activités liées aux actifs numériques. En décembre 2024, le législateur a adopté la quatrième « Loi blockchain », offrant un environnement juridique clair et sécurisé aux entreprises souhaitant détenir, émettre ou échanger des actifs numériques. C'est dans ce cadre que la banque HSBC a choisi d'implanter au Luxembourg sa plateforme mondiale de tokenisation Orion.

L'État luxembourgeois a d'ailleurs très récemment émis pour 50 millions d'euros des certificats de trésorerie numériques (« digital treasury certificates », DTCs) via cette plateforme. Ceci renforce encore une fois le rôle du Luxembourg dans l'écosystème émergent de la finance digitale souveraine en Europe. De son côté, le gestionnaire d'actifs Franklin Templeton a profité de ce cadre pour lancer, à l'automne 2024, son premier fonds UCITS reposant sur une blockchain publique.

3. Quelles sont les mesures prises depuis le début du millénaire pour attirer davantage de talents innovateurs et spécialisés dans le domaine financier ?

Afin d'orienter et de mieux coordonner les actions stratégiques du gouvernement dans le domaine des talents, le gouvernement a mis en place un Haut Comité à l'attraction, la rétention et le



développement de talents. Ce Haut Comité implique les départements ministériels concernés, ainsi que les représentants du secteur privé. Il s'agit d'un organe consultatif qui a pour rôle de donner son avis sur les axes stratégiques, de faire des propositions et ainsi d'orienter l'action du gouvernement dans le domaine de l'attraction, de la rétention et du développement de talents.

Dans un contexte marqué par les transitions technologique et environnementale nécessitant des compétences pointues et à l'instar des autres places financières, le centre financier luxembourgeois cherche en permanence à attirer des talents hautement qualifiés. Cette quête est essentielle pour renforcer sa position dans la chaîne de valeur, répondre aux nouvelles normes internationales en matière de régulation, et demeurer à la pointe de l'innovation dans les services financiers. C'est dans ce contexte qu'un vaste paquet fiscal aux fins de renforcer l'attractivité du Luxembourg a été adopté en juillet 2024 avec notamment :

- une prime participative plus attractive : pour permettre aux entreprises de fidéliser davantage leur salariés, les conditions pour pouvoir profiter de la prime participative ont été revues avec une augmentation du montant total de la prime participative que l'entreprise peut accorder aux salariés à 7,5 pour cent du résultat positif de l'exercice d'exploitation précédant immédiatement celui au titre duquel la prime participative est allouée aux salariés. Le montant maximal de la prime partiellement exemptée d'impôt est également porté de 25 pour cent du montant brut de la rémunération annuelle, avant incorporation des avantages en espèces et en nature, à 30 pour cent.

- un régime d'impatrié plus favorable : le précédent régime d'impatrié est remplacé et simplifié via une exemption de 50% de la rémunération brute annuelle plafonnée à 400.000 euros. Cette mesure vise à renforcer l'attrait du Luxembourg pour les talents et les profils hautement spécialisés et tient compte de régimes attractifs mis en place dans d'autres pays de l'Union européenne.

- une nouvelle prime jeunes salariés : la nouvelle prime s'adresse aux jeunes salariés de moins de 30 ans bénéficiant d'un premier contrat de travail à durée indéterminée au Luxembourg. 75% de cette prime se situant entre 2.500 euros à 5.000 euros en fonction du niveau de rémunération du jeune salarié sera fiscalement exemptée. Elle vient s'ajouter à la prime locative introduite par la loi du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement.

- un crédit d'impôt pour heures supplémentaires pour salariés frontaliers : ce crédit d'impôt d'un maximum de 700 euros par an s'adresse, sous certaines conditions, aux salariés frontaliers prestant des heures supplémentaires rémunérées au Luxembourg.

Ces récentes initiatives devraient favoriser la rétention et le recrutement de jeunes talents. Ces nouveaux profils permettront également de soutenir l'élan d'innovation, en particulier dans le cadre de la transition numérique. Le secteur financier doit en effet investir massivement dans la digitalisation de ses services, intégrer les technologies émergentes comme l'intelligence artificielle et la blockchain, et se doter des moyens nécessaires pour faire face aux risques croissants en matière de cybersécurité.

Depuis sa création en 2008, Luxembourg for Finance a eu pour mission d'attirer des talents pour la place financière. L'importance de cet axe a été renforcée ces dernières années. La campagne de recherche de talents de 2024 a atteint une portée et un engagement impressionnants sur plusieurs plateformes. La nouvelle vidéo promotionnelle a été visionnée 5,4 millions de fois. En complément, une campagne publicitaire numérique liée aux visuels a attiré plus de 1,4 million de vues dans les médias internationaux. Afin d'accroître sa visibilité sur les marchés clés, LFF a placé des visuels de la campagne à l'aéroport de Londres City, où ils ont été vus par environ 770 000 passagers pendant la



durée de la campagne. Parallèlement, le site web mvetolux.com continue de servir de ressource pratique pour les nouveaux arrivants et les personnes souhaitant s'installer au Luxembourg. Couvrant des sujets tels que l'installation, le système scolaire, les avantages sociaux et les possibilités d'emploi, le site a reçu plus de 93 000 visites depuis son lancement.

4. Comment le poids de l'industrie financière dans l'économie nationale a-t-il évolué en termes d'emplois, de recettes fiscales et de valeur ajoutée brute depuis 2000 ?

Il est renvoyé au tableau en annexe.

Les données concernant l'emploi repris en annexe sont celles produites par le STATEC. La CSSF tablait sur un total de plus de 60.000 emplois (succursales situées à l'étranger comprises) au 31 décembre 2024¹ (donc sans compter l'emploi dans le secteur des assurances et réassurances), tandis que *Luxembourg for finance* chiffre l'emploi total du secteur financier à plus de 70.000 personnes² (en y incluant notamment également les cabinets d'avocats et les réviseurs d'entreprises).

En ce qui concerne les recettes fiscales, la majorité des données fiscales par Code NACE ne sont disponibles que depuis 2011, de sorte que le tableau précité ne reprend les informations demandées qu'à partir de cette année.

Luxembourg, le 9 juillet 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth

¹ <https://www.cssf.lu/wp-content/uploads/newsletter290.pdf>

² <https://www.luxembourgforfinance.com/en/news/private-assets-and-life-insurance-drive-strong-growth-in-luxembourgs-financial-sector/>



Annexe :

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Evolution de l'industrie financière (Code NACE K - activités financières et d'assurance) dans l'économie nationale (VAB en millions d'euros, à prix courants)	5 202,7	4 932,1	5 022,1	5 293,3	6 010,7	6 968,5	9 148,8	10 018,1	10 629,6	10 022,5	11 358,0
Evolution du poids de l'industrie financière dans l'économie nationale (en % de la VAB totale)	25,4%	23,0%	22,4%	22,5%	24,0%	25,9%	29,8%	29,8%	29,5%	28,5%	29,7%
Evolution de l'emploi financier dans l'économie nationale (en milliers)	30,1	33,2	33,5	33,2	33,5	34,2	36,0	38,5	41,2	41,2	40,8
Evolution de l'emploi financier dans l'économie nationale (en % de l'emploi total)	11,4%	11,9%	11,7%	11,3%	11,2%	11,1%	11,3%	11,6%	11,8%	11,7%	11,4%

Suite du tableau	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Evolution de l'industrie financière (Code NACE K - activités financières et d'assurance) dans l'économie nationale (VAB en millions d'euros, à prix courants)	10 799,2	11 972,8	12 579,9	13 448,0	14 405,7	13 937,2	14 339,5	14 197,3	14 217,1	14 477,9	17 451,7	18 134,0	18 113,1	20 010,3
Evolution du poids de l'industrie financière dans l'économie nationale (en % de la VAB totale)	27,1%	28,7%	28,6%	29,1%	29,1%	27,1%	27,0%	26,0%	25,2%	24,7%	26,3%	26,1%	24,5%	25,5%
Evolution de l'emploi financier dans l'économie nationale (en milliers)	41,3	42,0	42,3	43,1	43,9	45,0	46,2	47,5	49,2	49,5	50,8	52,6	54,1	54,8
Evolution de l'emploi financier dans l'économie nationale (en % de l'emploi total)	11,2%	11,1%	11,0%	10,9%	10,8%	10,8%	10,7%	10,6%	10,6%	10,5%	10,5%	10,5%	10,6%	10,6%
Evolution des recettes fiscales (activités financières et d'assurance) (en millions d'euros)	3 440,3	3 318,3	3 508,1	3 691,7	4 129,0	4 412,1	5 050,4	5 833,7	6 501,4	5 994,8	6 621,8	6 638,0	7 512,2	8 206,1

Sources : STATEC, ACD